



Règlement et inscription au 22^e Parcours d'Ateliers d'Artistes de Montpellier 10-11-12 novembre 2017

*Les Parcours d'Ateliers d'Artistes ont pour principe de base
la découverte de l'œuvre d'un artiste
dans le cadre de son atelier de création.*

Date limite d'inscription le 10 septembre 2017

Comment participer ?

Nouvelles candidatures :

Nous faire parvenir avant le 10 septembre 2017:

- Le formulaire d'inscription complété
- Un dossier de candidature, format A4 relié, comprenant :
 - 10 photos de qualité, d'œuvres récentes représentatives de votre travail actuel
 - une photo de vous dans votre atelier
 - votre CV artistique
 - Un texte succinct de votre démarche artistique
- Une grande enveloppe à votre adresse, suffisamment affranchie, pour le retour de votre dossier
- Le règlement de votre participation : un chèque de 50€ à l'ordre de « Briscarts » (35€ pour l'adhésion 2017 et 15€ pour l'inscription au 22^{ème} Parcours)

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Votre candidature sera examinée en conseil d'administration.

Les 13 artistes membres de cette commission, après concertation et validation des dossiers, votent pour désigner les nouveaux « Briscarts ».

Leur décision vous sera communiquée au plus tard le 1er octobre 2017.

En cas de refus, votre dossier et votre chèque vous seront retournés.

BRISCARTS confirmés :

Les artistes déjà sélectionnés lors d'un précédent Parcours et désirant participer à cette édition, doivent envoyer avant le 10 septembre 2017 :

- Le formulaire d'inscription complété
- Un chèque de 50€ (ou bien un chèque de seulement 15€ si vous avez déjà payé votre cotisation 2017), à l'ordre de « Briscarts »

Merci de nous faire parvenir une photo format 10cm x 10cm en 300 DPI de l'œuvre que vous souhaitez voir figurer sur le dépliant du 22^{ème} Parcours, et une photo de vous dans votre atelier (nouvelle si possible) .

Date limite d'inscription le 10 septembre 2017

L' Artiste a la possibilité de recevoir un autre artiste dans son atelier (1 seul), lequel devra suivre la même démarche d'inscription.

Il est à noter que l'artiste accueillant s'engage à mettre à disposition de son invité son atelier même si sa propre candidature n'était pas retenue.

En pratique ...

pour ce 22^{ème} parcours
pour l'œuvre exposée à l'Espace Saint-Ravy
nous imposons un format maximum de (50cm de large x hauteur libre)
et (50cm x 50cm) x hauteur libre” pour les sculptures
(aucune dérogation)

le thème des œuvres:
“PARTIR”

Le 22^e Parcours d'Ateliers d'Artistes de Montpellier
se déroule du 10-11-12 novembre 2017

Vendredi 10, Samedi 11 et dimanche 12 novembre 2017 de 11h à 19h
ouverture au public de vos ateliers.

Vendredi 10, Samedi 11 et dimanche 12 novembre 2017 de 11h à 19h
exposition à l'Espace Saint-Ravy
d'une œuvre et d'une photo de l'artiste dans son atelier pour chaque participant.

Vernissage officiel de l'exposition (à préciser)

Prévoir une participation obligatoire au gardiennage de l'exposition (1h)
pendant les heures d'ouverture.

Dépôt des œuvres le mercredi 9 novembre de 10h à 19h.
Les œuvres devront impérativement être récupérées
le dimanche 12 novembre entre 19h et 21h.

L'Association se dégage de toute responsabilité en cas de vol
ou détérioration des œuvres exposées.

Le site

www.briscart.com

reprendra ces informations qui y seront téléchargeables.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

à adresser (ou à déposer dans la boîte aux lettres)
au plus tard le 10 septembre 2017

“BRISCARTS” 34 rue Saint-Guilhem 34000 Montpellier

À remplir obligatoirement et lisiblement, (certaines de ces informations étant mentionnées sur le plan du parcours).

Nom Prénom

Nom d'Artiste à utiliser

Adresse de l'atelier

Code Postal Ville Quartier.....

Téléphone.....

Email.....

Site Internet.....

Domaine Artistique :

- Peinture
- Dessin
- Gravure
- Sculpture
- Photographie
- Autres

Eventuellement :

N° d'ordre Maison des Artistes

AGESSA

Atelier accessible aux handicapés :

- Oui
- Non

Remarques particulières.....

.....
.....
.....
.....

J'accepte le règlement du parcours d'ateliers d'artistes de Montpellier et en particulier les décisions du Conseil d'Administration des “BRICARTS”.

Montpellier le :

Signature :